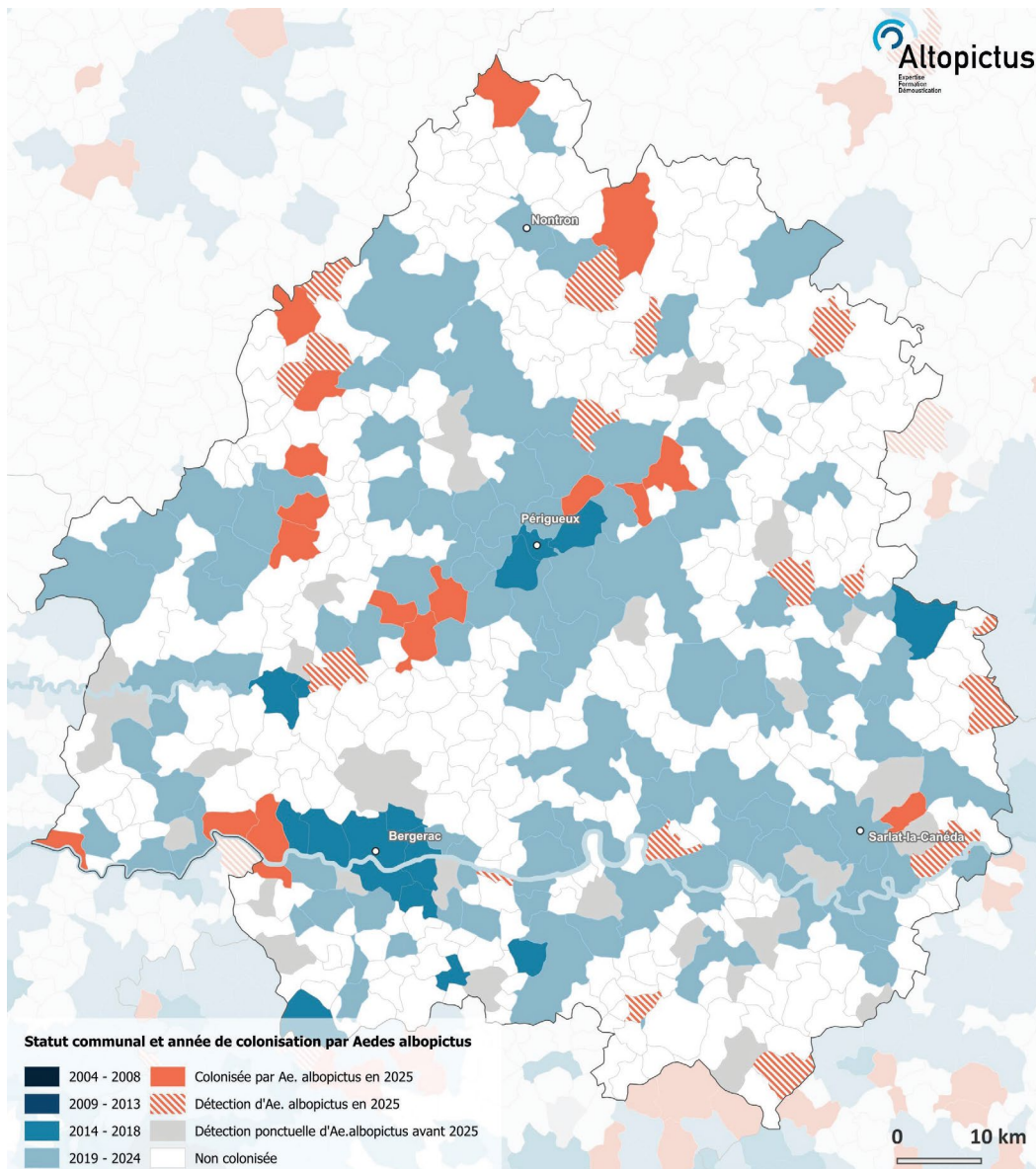


Point de situation en Dordogne en 2025

Evolution de l'implantation du moustique tigre en Dordogne

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) poursuit sa progression en Nouvelle-Aquitaine. En Dordogne, il est implanté depuis 2015 et son expansion se poursuit chaque année. En 2025, 18 nouvelles communes ont été colonisées. Le département comptabilise 139 communes officiellement colonisées sur 503 impactant 68% de la population départementale. Ce classement se fait après analyse entomologique (surveillance présentée ci-après) mais le moustique tigre est probablement présent dans des communes non encore officiellement colonisées. L'extension du moustique est inévitable et l'ensemble des communes de Dordogne sera, à terme, colonisée à des densités plus ou moins importantes en fonction de l'efficacité des actions de lutte locale.



Carte 1 : Année 2025 - localisation des communes officiellement colonisées par année de colonisation

Risques sanitaires et situation épidémiologique 2025 en Dordogne

Potentiellement vecteur de la dengue, du chikungunya ou du Zika (arboviroses¹), le moustique tigre présente un risque pour la santé publique. Ces maladies apparaissent lorsque des personnes reviennent infectées de zones où ces virus circulent. Ces personnes se font piquer par le moustique *Aedes albopictus* qui transmet à son tour le virus lors de piqûres. C'est pourquoi L'Agence régionale de Santé en lien avec Santé Publique France réalise une surveillance épidémiologique de ces maladies afin de pouvoir intervenir rapidement et éviter le départ d'épidémies.

Le nombre de cas d'arboviroses importées (chikungunya, dengue et Zika) enregistrés en France métropolitaine varie principalement en fonction de la situation épidémiologique dans les zones où ces maladies circulent habituellement, comme dans les départements et régions d'outre-mer.

En France hexagonale, en 2025, 809 cas autochtones de Chikungunya ont été détectés et 30 cas autochtones de Dengue. Pour la première fois, le département de Dordogne a été concerné par des transmissions autochtones plus particulièrement la commune de Bergerac comptabilisant 103 cas autochtones de chikungunya déclarés. Il s'agit du second foyer le plus important de France, après celui d'Antibes (141 cas) et du premier foyer d'ampleur de transmission vectorielle autochtone² recensée en Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce contexte, la prévention est le levier le plus important et nécessite une implication de tous pour limiter la prolifération du moustique tigre. En effet, réduire la densité de l'insecte vecteur réduit la probabilité de piqûres et de transmission autochtone.

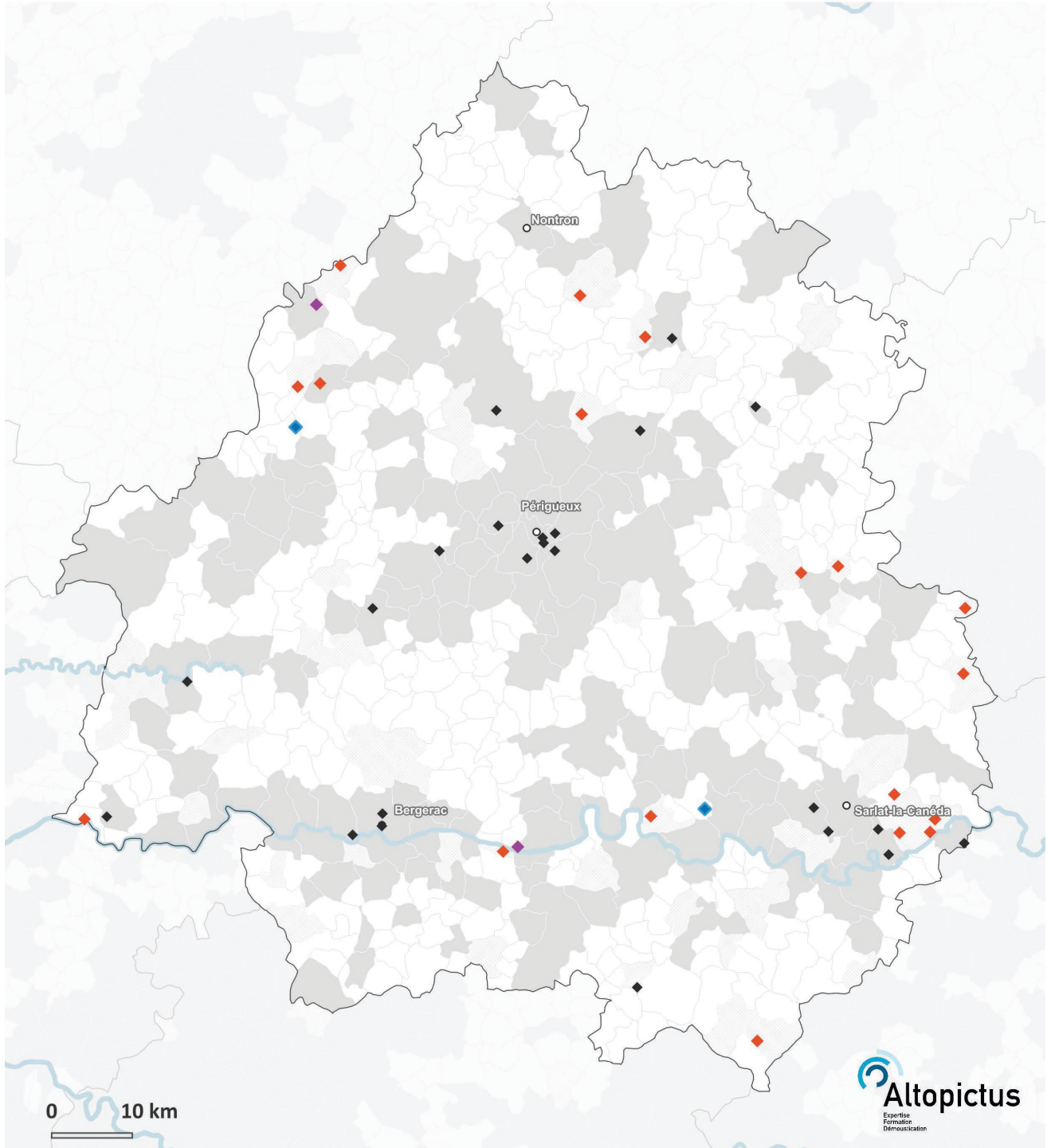
Organisation de la surveillance du moustique tigre en Dordogne

L'ARS Nouvelle-Aquitaine surveille la progression de l'implantation du moustique tigre, via l'installation d'un réseau de pièges pondoirs de surveillance et d'une plateforme de signalement par les citoyens. Cette surveillance est mise en place du 1^{er} avril au 30 novembre, période d'activité du moustique tigre.

En Dordogne, un réseau de 77 pièges pondoirs a été déployé en 2025. Les pièges ont été installés sur 26 communes non connues comme colonisées : Angoisse, Busserolles, Champagnac-et-Fontaines, Champniers-et-Reilhac, Cherval, Cornille, Gardonne, Grignols, Lamothe-Montravel, Le Fleix, Montrem, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Léon-sur-l'Isle, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Saud-Lacoussière, Sarlat-la-Canéda, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac-les-Églises, Siorac-de-Ribérac, Verteillac, Villeteureix ainsi qu'à l'aéroport de Bergerac : point d'entrée du territoire au sens du Règlement sanitaire international (2 pièges) et dans les 4 établissements de santé (3 pièges par site) : clinique Francheville (Périgueux) et centres hospitaliers de Périgueux, de Bergerac et de Sarlat.

Tous les pièges sont « relevés » et expertisés 1 fois par mois jusqu'à leur retrait (2 fois par mois pour le site de l'aéroport de Bergerac). Lorsque la commune est classée colonisée, les pièges sont redéployés sur une autre commune. Les relevés positifs sont majoritaires en 2025, mais en baisse par rapport à 2024 passant ainsi de 64 % à 51 %.

Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne

Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

Carte 2 : Signalements citoyens reçus en 2025 en Dordogne (Source : SI-LAV, LDAR 24)

Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne



Communes « colonisées »

Une commune est considérée colonisée si au moins un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs de moustique tigre sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

En 2025, les 18 nouvelles communes de Dordogne colonisées par *Aedes albopictus* sont : Busserolles, Champagne-et-fontaine, Cornille, Gardonne, Grignols, Lamothe-Montravel, Le Fleix, Montrem, Saint-Léon-sur-l'Isle, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Saud-Lacoussière, Sainte-Nathalène, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac-les-Eglises

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

En 2025, 23 signalements citoyens ont fait l'objet d'une analyse par le LDAR 24 (laboratoire d'analyses départemental) et *Altopictus*, dont 83% sont positifs. Ce résultat est en hausse par rapport à 2024 qui comptabilisait 13 signalements dont 6 positifs en *Aedes albopictus*.

Information et mobilisation sociale

Afin d'accompagner les communes dans leur compétence de lutte antivectorielle, 2 formations à destination des référents communaux ont été réalisées en 2025 sur les sites des centres hospitaliers de Vauclaire et sur la commune de Thiviers. Un webinaire a également été organisé le 12 mai à destination des collectivités de Dordogne et des campings du département.

De nouvelles actions d'information, de sensibilisation et de formation seront organisées en 2026 notamment une formation à destination des centres hospitaliers disposant d'un service d'urgence ainsi qu'un webinaire départemental à destination des élus le 21 avril.

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le kit de communication pour les collectivités (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main...) et bien d'autres informations ! <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>